

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00575
Numéro SIREN : 439 881 137
Nom ou dénomination : COVEA COOPERATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2022 sous le numéro de dépôt 7305

**Covéa Coopérations
Société Anonyme
au capital de 2 418 099 057 Euros
Siège Social : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9
RCS Le Mans 439 881 137**

**Extrait PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, et le 21 novembre 2022 à 11 heures 30 minutes, les administrateurs se sont réunis en conseil, sur convocation de leur Président en date du 18 novembre 2022, à Paris 86-90 rue Saint Lazare, Paris 9^{ème} et par voie de conférence téléphonique.

....

1. Gouvernance

1.1 Evolution du conseil d'administration

Le conseil d'administration est informé que MMA IARD Assurances Mutuelles, administrateur de la société, a nommé en qualité de représentant permanent à effet de l'issue du conseil d'administration du 18 novembre 2022, Hélène Bejui Hugues en remplacement de Michel Gougnard.

Parallèlement, Hélène Bejui Hugues a démissionné à effet de l'issue de ce même conseil d'administration de son poste d'administrateur personne physique de Covéa Coopérations.

Hélène Bejui Hugues siège donc au sein de la présente séance du conseil en qualité de représentant permanent de MMA IARD Assurances Mutuelles.

Il est proposé de nommer Michel Gougnard au poste d'administrateur laissé vacant suite à la démission d'Hélène Bejui Hugues.

Il est précisé que ces évolutions avaient reçu un avis positif du comité des rémunérations et des nominations.

Le conseil d'administration décide de nommer Michel Gougnard en qualité d'administrateur, en remplacement d'Hélène Bejui Hugues démissionnaire. Cette nomination prend effet immédiatement pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023.

1.2 Evolution de la Présidence du conseil d'administration

Le conseil d'administration est informé que Thierry Derez, Président de la société, souhaite remettre à disposition son mandat de Président à effet de l'issue du présent conseil d'administration.

L'évolution de ce mandat a fait l'objet d'un échange au sein du comité des rémunérations et des nominations qui préconise la nomination de Michel Gougnard en qualité de Président de la société. Il est rappelé les compétences, expertises et les responsabilités exercées, notamment ces dernières années à la Présidence du FGAO.

Suivant avis du comité des rémunérations et des nominations, le conseil d'administration décide de nommer Michel Gougnard en qualité de Président de la société en remplacement de Thierry Derez démissionnaire de cette fonction à l'issue du conseil d'administration du 21 novembre 2022.

La nomination de Michel Gougnard en qualité de Président prend effet à l'issue du conseil d'administration du 21 novembre 2022 et pour la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023.

Il est rappelé que Thierry Derez reste administrateur de la société.

1.3 Evolution de la Direction Générale de la société

a) Le directeur général

Le conseil d'administration est informé que Paul Esmein, Directeur Général de la société, a remis sa démission à effet immédiat ce jour.

Le comité des rémunérations et des nominations avait lors de sa dernière séance échangé sur cette éventualité pour émettre des propositions visant notamment à assurer une continuité de la direction effective de la société.

Sur préconisation du comité des rémunérations et des nominations, et après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- prend acte de la démission de Paul Esmein à effet immédiat, le 21 novembre 2022, de son mandat de Directeur général de la société,
- décide de nommer à effet immédiat et pour une durée indéterminée Stéphane Duroule en qualité de Directeur général de la société en remplacement de Paul Esmein.

Le conseil d'administration a estimé que l'exercice du mandat de directeur général était compatible avec la poursuite des autres activités, mandats et fonctions qu'il exerce par ailleurs ou qu'il pourrait être amené à exercer.

En application de l'article R. 322-168 du Code des assurances, du fait de sa qualité de Directeur Général, Stéphane Duroule est Dirigeant effectif de la société Covéa Coopérations.

- arrête que conformément à la réglementation Stéphane Duroule, Directeur Général de la société, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social de la société et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration.

b) Les directeurs généraux délégués

Après en avoir délibéré, et suivant avis du comité des rémunérations et des nominations, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- acte de la fin du mandat de directeur général délégué de Laurent Tollié à effet du 21 novembre 2022,
- décide, sur proposition du Directeur Général, et dans le respect du processus de parité, de nommer à effet du 21 novembre 2022 en qualité de directeurs généraux délégués Maud Petit et Thierry Francq, pour une durée indéterminée.

Le conseil d'administration a estimé que l'exercice par chacun d'entre eux du mandat de directeur général délégué était compatible avec la poursuite des autres activités, mandats et fonctions et que l'un et l'autre exercent par ailleurs ou qu'ils pourraient être amenés à exercer.

Maud Petit et Thierry Francq, en application de l'article R. 322-168 du Code des assurances, du fait de leur qualité de Directeurs Généraux Délégués, sont Dirigeants effectifs de la société Covéa.

- arrête que conformément à la réglementation :
 - Maud Petit, Directeur Général Délégué de la société, est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social de la société et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration.

- Thierry Francq, Directeur Général Délégué de la société, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social de la société et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration.

.....

Pour extrait,

Fait à Paris, le 8 décembre 2022



Corinne Coué
Secrétaire du Conseil